

2017-10-122-DAP

nomenclature: 3.6.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017

**OBJET : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE
CANALISATION ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA VILLE –
PARCELLE AK N°670**

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE,
M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES,
M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS,
M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU,
Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT EXCUSE:

M. SALLABERRY

ABSENTS

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2017-10-122-DAP - CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LE PASSAGE D'UNE
CANALISATION ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE
LA VILLE – PARCELLE AK N°670**

Monsieur le Maire expose la demande de ENEDIS sollicitant l'autorisation de passer sur la parcelle AK n° 670 du domaine privé de la Ville, afin de procéder au raccordement au réseau d'électricité de la propriété de Monsieur Fabrice RIBEIRINHA, allée des Arbousiers.

L'opération consiste en l'établissement, dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres ainsi que ses accessoires.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du passage d'une canalisation électrique sur la parcelle AK 670 du domaine privé de la Ville pour le raccordement de la propriété de Monsieur Fabrice RIBEIRINHA. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 octobre 2017

Le Maire

